# Qu'est-ce que le certificat ADR dans le transport ?

## Réponse courte

Le certificat **ADR** (Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route) est l'attestation obligatoire pour tout conducteur effectuant du **transport de matières dangereuses**.

Dans le secteur du transport luxembourgeois, l'article 28 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 prévoit que les heures de formation et de recyclage ADR sont **rémunérées** et que le conducteur effectuant un transport ADR perçoit une prime mensuelle de 50 € bruts pour chaque mois où un tel transport est réalisé.

## Définition

Le **certificat ADR** est le document officiel attestant que le conducteur a suivi avec succès la formation spécialisée au **transport de matières dangereuses** par route. Il est délivré après une formation initiale ou de recyclage et conditionne le droit du conducteur à transporter des produits classés dangereux (inflammables, toxiques, corrosifs, explosifs, etc.).

## Questions fréquentes

### Comment l'employeur suit-il les certificats ADR de ses conducteurs ?

L'employeur tient un registre des conducteurs détenteurs du certificat ADR et de leurs dates d'expiration. Un archivage au dossier du salarié et une planification anticipée des recyclages permettent de garantir la continuité des qualifications.

### Le certificat ADR doit-il être présenté lors des contrôles routiers ?

Oui. Le certificat ADR doit être présenté lors de tout contrôle routier effectué par les autorités luxembourgeoises ou européennes pour vérifier le droit du conducteur à transporter des matières dangereuses.

### Les heures de formation ADR sont-elles rémunérées au Luxembourg ?

Oui. L'article 28 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026 prévoit que les heures de formation et de recyclage du certificat ADR sont rémunérées par l'employeur comme du temps de travail effectif au taux normal du conducteur.

### Qu'est-ce que le certificat ADR dans le transport ?

Le certificat ADR (Accord européen sur le transport international des marchandises Dangereuses par Route) est l'attestation obligatoire pour tout conducteur effectuant du transport de matières dangereuses, délivré après formation initiale et recyclage périodique auprès d'un organisme agréé.

### Quel montant représente la prime ADR mensuelle ?

La prime ADR est de 50 € bruts par mois pour chaque mois où le conducteur effectue au moins un transport de matières dangereuses, conformément à l'article 28 de la CCT Transports et Logistique 2025-2026.

### Quels produits sont concernés par le certificat ADR ?

Le certificat ADR couvre le transport de produits classés dangereux : matières inflammables, toxiques, corrosives ou explosives. Il conditionne le droit du conducteur à effectuer ces transports, conformément au règlement grand-ducal du 31 janvier 2003 transposant l'ADR.


© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

## Conditions d’exercice

Le transport ADR est encadré par des obligations spécifiques dans le secteur du transport.

| Élément | Détail |
|---|---|
| **Obligation** | Certificat ADR requis pour tout transport de matières dangereuses |
| **Formation** | Formation initiale et recyclage obligatoires |
| **Rémunération formation** | Heures de cours rémunérées par l'employeur (art. 28 CCT) |
| **Prime mensuelle** | 50 € bruts par mois de transport ADR effectif |
| **Condition de la prime** | Au moins un transport ADR effectué dans le mois |
| **Initiative** | Transport effectué sur ordre de l'employeur |

## Modalités pratiques

La gestion du certificat ADR implique un suivi administratif et une rémunération spécifique.

| Point | Détail |
|---|---|
| **Formation initiale** | Suivie auprès d'un organisme agréé, rémunérée comme temps de travail |
| **Recyclage** | Périodique, également rémunéré |
| **Certificat** | Archivage au dossier du salarié, suivi de la date d'expiration |
| **Prime 50 €** | Versée chaque mois où un transport ADR est effectué |
| **Fiche de paie** | Mention distincte de la prime ADR |
| **Contrôle** | Certificat ADR à présenter lors des contrôles routiers |

## Pratiques et recommandations

**Tenir** un registre des conducteurs détenteurs du certificat ADR et de leurs dates d'expiration permet d'anticiper les recyclages.

**Vérifier** que la prime de 50 € est bien versée chaque mois où le conducteur effectue un transport de matières dangereuses assure la conformité avec la CCT.

**Organiser** les formations de recyclage sur le temps de travail conformément à l'article 28 est une obligation conventionnelle, la formation ADR étant intégralement rémunérée.


© 2026 www.pixie.lu · IA/RH spécialisée en droit du travail luxembourgeois

**Documenter** les missions ADR effectuées par chaque conducteur facilite le calcul de la prime et la traçabilité en cas de contrôle.

## Cadre juridique

| Référence | Objet |
|---|---|
| **Art. 28 CCT Transports 2025-2026** | Prime ADR 50 €/mois, formation rémunérée |
| **Accord ADR (ONU)** | Réglementation internationale du transport de matières dangereuses |
| **Règlement grand-ducal du 31 janvier 2003** | Transposition ADR au Luxembourg |
| **Art. L.312-1 du Code du travail** | Obligation de sécurité de l'employeur |

La prime ADR de 50 € bruts est mensuelle et conditionnée à la réalisation effective d'au moins un transport de matières dangereuses dans le mois. Les heures de formation sont intégralement à charge de l'employeur et rémunérées. Le certificat ADR doit être présenté lors de tout contrôle routier.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.